



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
Section des écoles moyennes

Kasernenstrasse 27
Case postale
3000 Berne 22
+41 31 633 87 79
ams.mba@be.ch
www.be.ch/ecoles-moyennes

Fonction d'expert-e pour la maturité spécialisée

Domaines professionnels Santé et Travail social

1. Exigences

- Enseignement au degré tertiaire dans le domaine de la santé respectivement dans le domaine du travail social (p. ex. ceff, HES SO ou institution extracantonale similaire)
- Ou formation tertiaire dans le domaine de la santé ou du travail social avec expérience professionnelle et lien avec la pratique (p. ex. spécialiste en activation, infirmier·ère, physiothérapeute, ambulancier·ère, éducateur·trice social·e ES ou HES, travailleur·euse social·e ES)
- Plaisir à assumer le rôle d'expert-e pour les travaux écrits et les examens oraux
- Disponibilité : env. 5 à 10 heures par candidat·e

2. Tâches

- Expertise pour la partie professionnelle du travail de maturité spécialisée selon la grille d'évaluation
- Expertise pour l'examen oral selon la grille d'évaluation
- Discussion de la question directrice avec l'enseignant·e responsable
- Garantie de la bonne tenue des examens (déroulement, durée, moyens auxiliaires autorisés, etc.)
- Notification des résultats d'examen au nom de la CCECG et au moyen d'un formulaire standardisé
- Retours à l'expert-e principal·e concernant la procédure, au moyen du formulaire de feed-back

3. Rattachement organisationnel / compétence pour donner des instructions

- Les expert·e·s sont nommés par l'expert-e principal·e compétent·e.
- En cas de désaccord entre l'expert·e et l'enseignant·e d'ECG concernant l'évaluation, l'expert·e principal·e tranche.

4. Indemnité

- Forfait de 250 francs par candidat·e. En cas de travail écrit insuffisant qui nécessite une deuxième correction ou d'examen insuffisant qui nécessite un deuxième examen : forfait de 90 francs.
- Frais liés aux examens : prix du billet de train en première classe. Si des repas doivent être pris à l'extérieur (p. ex. examens le matin et l'après-midi) : tarif fixe selon l'ACE correspondant (actuellement : 24 francs [ACE 1453 du 21.12.2016]).
- En cas de participation à des séances avec les expertes et experts principaux ou la commission d'examens : indemnisation en vertu de l'ordonnance du 2 juillet 1980 concernant les indemnités journalières et de déplacement des membres des commissions cantonales (70 francs pour une séance d'une demi-journée).

5. Documents complémentaires

D'autres documents (directives sur le travail de maturité spécialisée et sur les examens de maturité spécialisée, formulaires de qualification, etc.) sont disponibles sur le site Internet de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne (cf. www.be.ch/msp).

6. Adresses

Expert principal Santé Eugen Mischler Haute école spécialisée bernoise, département Santé Murtenstrasse 10, 3008 Berne Ligne directe : 031 848 35 14 eugen.mischler@bfh.ch	Experte principale Travail social Stephanie Disler Haute école spécialisée bernoise, département Travail social Hallerstrasse 10, 3012 Berne Ligne directe : 031 848 36 34 stephanie.disler@bfh.ch
--	--